

République Française  
COMMUNE DE SIGEAN

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

présents : 20  
votants : 25  
en exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre  
Le mercredi 31 juillet à 18 h 30  
Le Conseil municipal de SIGEAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES maire

Date de convocation du Conseil municipal le jeudi 25 juillet 2024

**Objet :**

Soutien financier  
voyage scolaire /  
Lycée Christian  
BOURQUIN

**Présents :** Michel JAMMES ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Laure TONDON ; Brigitte CAVERIVIERE ; Yves YORILLO ; Cécile BARTHOMEUF ; Carlo ATTIE ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Serge DEIXONNE ; Stéphane SANTANAC ; Florian FAJOL ; Angélique PIEDVACHE ; Marcel CAMICCI ; Sylvie LASSERRE ; Lucie TORRA ; Jean-Luc MASS ; Jean-Michel LALLEMAND

**Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales :** Pierre SANTORI à Cécile BARTHOMEUF ; Claudette PYBOT à Laure TONDON ; Jacqueline PATROUX à Stéphane SANTANAC ; Ghislaine RAYNAUD à Florian FAJOL ; Clélia PI à Angélique PIEDVACHE

**Absents :** Julien RIBOT ; Michel SANTANAC ; Jérôme BRUIN ; Isabelle PINATEL

**Secrétaire de séance : Angélique PIEDVACHE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un représentant du lycée Christian BOURQUIN, à Argelès sur Mer, qui sollicite une participation de la commune au voyage scolaire des élèves de BTS à Florence en Italie.

Le coût par élève est de 750 € et une participation de 150 € est demandée à la famille.

La participation demandée à la commune est de 75 € pour un enfant résidant à SIGEAN.

**Monsieur le Maire propose** d'attribuer la somme de 75 € pour cet élève sigeanais.

**Le Conseil municipal,**

**Considérant** l'exposé de son Président,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :**

Accusé de réception en préfecture  
011-211103791-20240731-DEL-2024-042-DE  
Date de réception préfecture : 01/08/2024

**MISE EN LIGNE LE 02-08-2024**

- **Décide** d'attribuer une aide financière de 75 € pour l'élève sigeanais du lycée Christian BOURQUIN, à Argelès sur Mer, qui participera au voyage scolaire en Italie du 21 au 28 septembre 2024
- **Dit** que cette dépense sera imputée à l'article 657-382 du budget de l'exercice en cours
- **Décide** de verser directement l'aide financière au lycée Christian BOURQUIN, à Argelès sur Mer.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu  
De sa transmission en Préfecture le 01/08/2024  
Et de la publication le 02/08/2024  
Réception en Préfecture le 01/08/2024

**Le Maire,  
Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Michel JAMMES**



**La secrétaire de séance  
Angélique PIEDVACHE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Angélique Piedvache", written over a horizontal line.